

RÉPONSE À LA QUESTION ÉCRITE DE MME A.-CH. D'URSEL CONCERNANT LA PROBLEMATIQUE DES PLACES DE PARKING DANS LE CADRE DU PROJET DE REAMENAGEMENT DE LA PLACE DUMON

Pourtour de la place :

- ✓ Le nombre de places de parking actuellement autour de la place est au nombre de 27
- ✓ 14 places de parking de courte durée avec système de détection sont actuellement prévues dans l'avant-projet :
 - ▶ 4 places côté nord (av. De Hinnisdael)
 - ▶ 4 places côté sud (av. Orban)
 - ▶ 3 places sur les parties latérales aux coins de la place
- ✓ Le réaménagement de la place est prévu en zone partagée (20 km/h)
En application de la réglementation, les usagers faibles seront prioritaires
- ✓ Zones partagées de plus de 6 mètres
- ✓ L'avant-projet est en "phase terminale" et sera soumis au Conseil communal du mois de janvier
- ✓ La déclivité sur la première partie sera supprimée et la rue d'Huart sera de plein pied.
- ✓ Seul le réaménagement du premier tronçon de l'av. Baron d'Huart est prévu (jusqu'à la rue F. De Keuster) Une soixantaine de places seront disponibles; Concernant le second tronçon, hormis différentes esquisses de réaménagement possibles, aucun projet n'est actuellement fixé. Le réaménagement se fera uniquement en concertation avec les habitants.

Pour le Collège des Bourgmestre et Echevins,

Damien DE KEYSER

